

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : APRAVET 552 UI / MG, POUDRE POUR ADMINISTRATION DANS L'EAU DE BOISSON / LE LAIT POUR PORCINS, VEAUX, POULETS ET LAPINS, Poudre pour administration dans l'eau de boisson ou le lait

Titulaire : HUVEPHARMA

Composition : Apramycine (sous forme de sulfate) 552 UI - Excipient QSP 1 mg

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/4183857 6/2018

Date de décision : 06/09/2018